Logo

Montréal, le 3 mars 2022

Bonjour,

[Nom de l'organisme] est un organisme [champ d'intervention] dont la mission est de [mission].

De nombreux ménages que nous accompagnons chaque année ont des difficultés avec le numérique. **Pour cette raison, la proposition d'Hydro-Québec d'imposer des frais de 1,40$ par facture papier transmise (dossier R-4307-2025) est inacceptable parce qu'elle affectera davantage les ménages vulnérables et à faible revenu.**

Avoir accès à un ordinateur ou à internet ne signifie pas être capable d'utiliser les équipements ou comprendre les procédures. De nombreuses personnes ont des difficultés avec le numérique qui vont au-delà de la question du coût financier que représente l'achat d'un ordinateur ou l'abonnement à des données cellulaires. Elles peuvent avoir du mal à utiliser Internet, un ordinateur, une tablette ou un cellulaire.

Cette situation est loin de concerner uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans. On peut penser aux personnes peu alphabétisées et en situation de pauvreté, aux personnes immigrantes, aux personnes qui ne parlent pas français ou anglais, aux personnes en situation de handicap. Des personnes âgées, oui, mais aussi des jeunes. Ces personnes ont le droit d'avoir accès aux informations qui les concernent. Elles sont parties prenantes de la société et ne devraient pas être punies pour leurs difficultés avec le numérique. Encore moins par Hydro-Québec qui est, rappelons-le, une société d'État.

Les personnes qui fréquentent notre organisme vivent déjà beaucoup de stress quand vient le temps de payer la facture d'électricité qui est déjà trop chère, encore plus en contexte de crise du logement et d'explosion du coût de la vie. Pourquoi leur ajouter un fardeau de 1,40$ par mois ?

Hydro-Québec doit continuer d'envoyer ses factures par la poste gratuitement.
Nous demandons à la Régie de l'énergie de refuser la demande d'Hydro-Québec.

Cordialement,

Signature
Titre
Coordonnées